

Le Premier Ministre

N° 1454

Paris, le 14 OCT. 2014

Monsieur le délégué interministériel,

L'action en faveur de nos concitoyens les plus modestes et les plus fragiles est une des priorités du Gouvernement, qui place la solidarité au cœur des politiques publiques.

La politique d'hébergement et d'accès au logement en faveur des personnes sans abri ou mal logées, en constitue un des axes majeurs.

Cette politique doit d'être ambitieuse pour répondre aux difficultés majeures de nos concitoyens les plus précaires et viser trois objectifs :

- l'accès prioritaire au logement ;
- la prévention des ruptures ;
- la structuration du secteur de l'hébergement pour favoriser la fluidité du passage entre l'hébergement et le logement.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, constitue la feuille de route du gouvernement. Je vous demande d'assurer la coordination et l'animation interministérielle de son volet hébergement et accès au logement, en bonne articulation avec le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, le ministère de la justice, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le ministère de l'intérieur, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Vous veillerez notamment à assurer une parfaite collaboration avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Vous aurez aussi la mission de faire connaître et de valoriser l'action du Gouvernement au niveau central et sur le terrain, auprès des différents représentants de l'Etat : DDT, DDCS, ARS, DREAL,... Vous apporterez votre concours aux préfets notamment en vous appuyant sur votre réseau de correspondants départementaux, et animerez le suivi de la mise en œuvre sur le terrain des orientations du Gouvernement.

Vous porterez une attention particulière à la situation de l'Ile de France et à la déclinaison de la politique publique dans cette région. En lien étroit avec le Préfet de région, le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement et les autres services de l'Etat concernés, la ville de Paris et les départements, vous travaillerez à développer une offre d'hébergement et de logement accompagné, à améliorer l'accès au logement et à mettre en place les modalités d'une mise en œuvre effective du DALO dans cette région.

Monsieur Sylvain MATHIEU
Délégué Interministériel
Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement
244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Je vous demande également de renforcer le dialogue et la concertation avec le secteur associatif, les bailleurs sociaux, et les collectivités. Vous organiserez pour cela les modalités d'une concertation régulière et constructive avec l'ensemble des acteurs.

Vous poursuivrez et approfondirez par ailleurs les modalités et formes de participation des usagers, en lien étroit avec le Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE) et le conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA).

Sur la politique de prévention des ruptures, je souhaite que soit créé au sein de la DIHAL un pôle dédié à la mise en œuvre de la prévention des expulsions locatives. Vous coordonnerez les actions mises en œuvre, notamment suite à la loi ALUR afin de mieux protéger les ménages menacés d'expulsions.

De plus, comme le prévoit également le plan pluriannuel, vous poursuivrez l'action en matière d'anticipation et d'accompagnement des démantèlements de campements illicites. Vous vous attacherez à ce que les principes de fermeté et d'humanité contenus dans la circulaire interministérielle du 26 août 2012 trouvent leur application dans tous les territoires, en encourageant des dynamiques de contractualisation pluriannuelle entre tous les acteurs concernés. Vous favoriserez le développement des partenariats franco-roumains et les actions à conduire au niveau européen.

Vous mènerez à bien la réforme de la Commission nationale consultative des gens du voyage et en assurerez le secrétariat général. Il importe que cette commission participe pleinement à la définition des politiques publiques concernant les gens du voyage et soit le lieu de leur représentation effective.

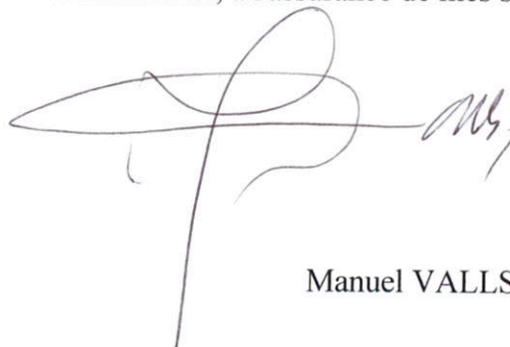
Par ailleurs, vous accompagnerez le repositionnement des missions relatives à l'habitat indigne au sein de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), afin qu'elles puissent se traiter dans une meilleure complémentarité avec les autres domaines de la politique de l'habitat.

Vous me proposerez rapidement, en concertation étroite avec le Ministère de l'Intérieur, les modalités opérationnelles et votre plan de travail s'agissant du rattachement de la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées à la DIHAL tel qu'il a été décidé par le dernier comité interministériel à l'intégration.

Pour l'ensemble de ces missions vous serez placé auprès de la Ministre du Logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Vous me rendrez compte une fois par semestre de l'avancée des missions qui vous sont confiées.

Je vous prie de croire, Monsieur le délégué interministériel, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS